ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2

|  |  |
| --- | --- |
| ENVIRONMENT FOR EUROPEUN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPEОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫგარემო ევროპისათვის | Logo-EfE |
| BATUMI, 8-10 juin 2016 |

Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

 Batumi (Géorgie)
8-10 juin 2016

 Rapport de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

 Additif

 Déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation en vue du développement durable

 adoptée par la Réunion de haut niveau des Ministères de l’éducation et de l’environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2[[1]](#footnote-2)\* |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale13 juin 2016Original : anglais, français et russe  |

**Commission économique pour l’Europe**

Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016

 Rapport de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

 Additif

 Déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation en vue du développement durable

 adoptée par la Réunion de haut niveau des Ministères de l’éducation et de l’environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe

*Nous, ministres chargés de l’éducation et de l’environnement des pays de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE), réunis à Batumi (Géorgie) dans le cadre de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »*,

*Rappelant* les décisions de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » qui s’est tenue à Belgrade en 2007, notamment la déclaration « Construire des passerelles pour l’avenir » (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8) et la Déclaration concernant l’éducation en vue du développement durable (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1) qui ont été publiées par les ministres de l’éducation et de l’environnement lors de la séance conjointe consacrée à l’éducation en vue du développement durable et qui appelaient à la tenue périodique de débats ministériels sur le sujet, de préférence dans le cadre des conférences « Un environnement pour l’Europe », et invitant instamment les pays à redoubler d’efforts pour mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable à tous les niveaux avant la fin de la Décennie des Nations Unies sur le même thème (2005-2014),

*Confirmant de nouveau* notre vision pour le futur d’une région qui adhère aux valeurs communes de solidarité, d’égalité et de respect mutuel entre les peuples, les pays et les générations et qui tend vers le développement durable, y compris la vitalité économique, la justice, la cohésion sociale, la protection de l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles,

*Réaffirmant* les déclarations faites et les engagements pris par les ministres de l’éducation et de l’environnement à la séance conjointe de la Conférence ministérielle de Belgrade sur l’éducation au développement durable et reflétés dans la Déclaration adoptée à cette occasion,

*Saluant* l’adoption du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’intégration de l’éducation en vue du développement durable dans les objectifs de développement durable (ODD),

*Reconnaissant* que leProgramme de développement durable à l’horizon 2030 et ses ODD donnent une définition plus complète du développement durable, qui devra être adoptée dans les efforts déployés sur le plan éducatif,

*Soulignant* le rôle essentiel de l’éducation dans la réalisation des ODD, à laquelle la Stratégie de la CEE pour l’éducation au développement durable apportera une contribution notable,

*Reconnaissant* l’importance, pour le développement durable, de l’éducation, qui constitue un instrument essentiel pour amener les changements nécessaires à l’instauration d’un développement durable et, plus précisément, pour répondre aux défis cruciaux de notre région, à savoir éradiquer la pauvreté, protéger les droits de l’homme, réduire les risques de catastrophe, accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, faire face aux changements climatiques, enrayer la perte de biodiversité et remédier aux problèmes de pénurie d’eau,

*Soulignant* le rôle fondamental de l’éducation au développement durable dans l’optique de l’économie verte en ce sens qu’elle permet de poser les fondements éducatifs nécessaires pour faire évoluer les mentalités dans le sens du développement durable, de traiter les questions essentielles pour passer à une économie verte (sensibilisation et participation accrue du public, promotion de modes de consommation durables et incitation à changer de mode de vie), de former la main-d’œuvre et de la doter de nouvelles compétences,

*Saluant* le succès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation au développement durable, au vu des conclusions du troisième rapport d’évaluation de la Stratégie (ECE/CEP/AC.13/2015/3), et en particulier les nombreuses bonnes pratiques mises en place par un large éventail d’acteurs dans la région de la CEE, les résultats obtenus au regard des indicateurs relatifs à l’éducation au développement durable, de la planification à l’échelon des établissements et des compétences du corps enseignant, les avancées notables dans l’intégration de l’éducation au développement durable dans les politiques d’éducation et les programmes scolaires, de même que l’harmonisation des objectifs éducatifs avec les projets et objectifs nationaux de développement durable,

*Reconnaissant* le rôle central joué par le Comité directeur pour l’éducation au développement durable de la CEE dans la promotion de l’éducation au développement durable dans la région grâce à une coopération qui a fait ses preuves entre les secteurs de l’environnement et de l’éducation, et conscients de la contribution importante d’autres secteurs et intervenants, en particulier des enseignants, des organisations et réseaux non gouvernementaux, des entreprises, des jeunes et des médias,

*Soulignant* l’importance d’une coopération continue entre la CEE et l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) dans l’application du futur cadre de mise en œuvre de l’éducation au développement durable et du Programme d’action global pour l’éducation en vue du développement durable approuvé par la Conférence générale de l’UNESCO en 2013 (37 C/Résolution 12), dans le prolongement de la Décennie des Nations Unies sur l’éducation en vue du développement durable,

*Se félicitant* de la contribution d’un grand nombre d’acteurs de la région de la CEE au titre des engagements destinés à lancer le Programme d’action global,

*Soutenant* les efforts destinés à renforcer les synergies avec d’autres processus régionaux et mondiaux œuvrant pour le développement durable et l’éducation au développement durable, notamment le processus « Un environnement pour l’Europe », la Stratégie méditerranéenne sur l’éducation au service du développement durable et son programme d’action, la Déclaration d’Incheon du Forum mondial sur l’éducation 2015, le Cadre d’action Éducation 2030, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le programme de travail de Doha pour l’application de l’article 6 de la Convention, ainsi que l’Accord de Paris adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties, la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et la décision de sa Conférence des Parties 2014 sur la sensibilisation, l’éducation et la participation du public (COP4/9), et d’autres processus nationaux, régionaux et internationaux pertinents,

*Se félicitant* des mémorandums d’accord conclus récemment entre le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et la CEE et entre l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et la CEE, en vue de fournir une aide cohérente aux États membres, de renforcer la collaboration en matière de protection de l’environnement, d’accompagner le passage à une économie verte et de promouvoir le développement durable, notamment l’application dans la région de la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d’action global pour l’éducation en vue du développement durable,

*Se félicitant également* de l’adoption en mai 2016 par l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement d’une résolution concernant l’investissement dans les capacités humaines pour le développement durable à travers l’éducation et la formation environnementales,

*Sachant* que la mise en œuvre de la Stratégie pour l’éducation en vue du développement durable est un processus transversal et multipartite, qui doit s’inscrire dans la durée et la continuité pour permettre d’appréhender tous les aspects du développement durable et de renforcer les compétences dans ce domaine,

*Tenant compte* des difficultés et des besoins recensés par les États membres de la CEE dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Stratégie et conscients que certains pays, en particulier ceux dont l’économie est en transition, pourraient continuer à avoir besoin d’aide, notamment de la part des donateurs, pour déployer les activités pertinentes,

1. *Souscrivons résolument* à la poursuite de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable à l’échelon régional au-delà de la première décennie d’application (2005-2015), de façon à aligner les travaux effectués dans le cadre de la Stratégie sur les ODD, la première phase quinquennale du Programme d’action global et les phases suivantes ;

2. *Adoptons* le cadre de la future mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable ;

3. *Nous* *engageons* à continuer d’œuvrer dans les trois domaines d’action prioritaires « verticaux » faisant l’objet de la Stratégie, en tenant compte des politiques et des systèmes éducatifs nationaux ou régionaux, à savoir :

a) Encourager les approches institutionnelles globales, avec l’instauration de programmes d’éducation au développement durable à l’école[[2]](#footnote-3) ou l’intégration du développement durable dans les programmes de chaque école à l’horizon 2019 ;

b) Favoriser l’élargissement de la formation des enseignants et de tous les éducateurs à l’éducation au développement durable ;

c) Renforcer l’enseignement technique et la formation professionnelle en faveur du développement durable et de la transition vers une économie verte ;

4. *Nous* *engageons également* à continuer d’œuvrer dans les trois domaines d’action prioritaires « horizontaux » faisant l’objet de la Stratégie, à savoir :

a) Renforcer l’intégration de l’éducation au développement durable dans les politiques nationales et internationales d’éducation et de développement durable et dans d’autres processus pertinents ;

b) Renforcer les synergies entre l’éducation formelle, non formelle et informelle ;

c) Reconnaître le rôle des réseaux, notamment des autorités locales, des réseaux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, ainsi que des organisations internationales et des entreprises dans la mise en œuvre de l’éducation au développement durable ;

5. *Affirmons de nouveau* la nécessité de mobiliser et d’inscrire au budget national des ressources conséquentes pour la poursuite, le renforcement et l’élargissement de l’éducation au développement durable, de façon à favoriser l’instauration de processus locaux et nationaux pour la mise en œuvre du futur cadre ;

6. *Reconnaissons* la nécessité de s’appuyer sur l’éducation au développement durable pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier pour réaliser l’Objectif 4 qui a trait à l’éducation et, plus précisément, la cible 4.7, mais aussi de reconnaître le caractère transversal de l’éducation au développement durable, qui est un instrument utile pour réaliser les autres ODD ;

7. *Soulignons* la nécessité d’aller plus loin dans le suivi de la mise en œuvre en s’appuyant sur l’expérience acquise dans le cadre du précédent travail de suivi et d’évaluation, et à rendre compte des progrès nationaux. À l’avenir, ce travail de suivi et d’évaluation sera aligné sur le système de présentation de rapports du Programme d’action global et sur le système d’établissement de rapports sur les ODD ;

8. *Invitons* la CEE à renforcer encore sa coopération avec l’UNESCO, institution chef de file du Programme d’action global et partenaire essentiel au sein du Réseau de partenaires pour la mise en œuvre du Programme, afin d’exploiter toutes les synergies possibles, et à renforcer la coopération avec d’autres organisations internationales compétentes, telles que le PNUE ;

9. *Demandons* àla CEE de continuer à offrir les services d’appui de son secrétariat afin de faire progresser encore l’éducation au développement durable dans la région, notamment en renforçant la collaboration avec les réseaux[[3]](#footnote-4) mentionnés dans la Déclaration d’Aichi-Nagoya sur l’éducation au développement durable ;

10. *Décidons* de proroger le mandat du Comité directeur jusqu’à 2030 et de charger ce dernier de dresser, avec le concours du secrétariat de la CEE, un plan de travail et un budget pour la mise en œuvre de la Stratégie au cours des quatre prochaines années. Ce plan de travail et ce budget seront notamment établis sur la base d’activités d’assistance ciblées, tenant compte des résultats du rapport final d’évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que des besoins identifiés dans le cadre des activités nationales et sous-régionales de renforcement des capacités organisées en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans la région de la Méditerranée, ainsi que de ceux exprimés par les États membres ;

11. *Invitons* les parties prenantes, ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à continuer de contribuer au processus de mise en œuvre et à le soutenir ;

12. *Exprimons de nouveau* *l’avis* que des réunions ministérielles de haut niveau sur l’éducation au développement durable devraient à l’avenir être régulièrement organisées, de préférence et selon qu’il conviendra, dans le cadre des conférences « Un environnement pour l’Europe », qui offrent un cadre permettant d’accueillir un large éventail de parties prenantes.

1. \* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 juin 2016). [↑](#footnote-ref-2)
2. Programmes scolaires ou autres documents pertinents existants dans un système d’éducation national donné. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le Réseau européen du Programme sur l’Homme et la biosphère, les sites pertinents du Réseau mondial de réserves de biosphère, les sites du Patrimoine mondial, les Chaires UNESCO pour l’éducation en vue du développement durable et le Réseau des écoles associées de l’UNESCO. [↑](#footnote-ref-4)